



INFO TÜRK INFO-TÜRK INFO-TÜRK

bulletin mensuel • monthly bulletin • maandelijks bulletin

116

10ème année • 38, rue des Eburons - 1040 Bruxelles
Edité en français et en anglais par le Collectif Info-Türk •
Tél: (32-2) 2303472 • ISSN 0770-9664 • Dépot légal: 2198
Abonnement annuel: 500 FB • CCP 000-1168701-45 - Bxl.



UN TEST CRUCIAL POUR LES PARTIS DU REGIME

Les électeurs de 11 provinces de Turquie se rendront aux urnes le 28 septembre 1986 pour élire, parmi les candidats des 12 partis politiques, 11 députés aux sièges vacants de l'Assemblée nationale.

Bien que moins important que les élections générales, prévues pour l'année 1988, ces élections partielles sont considérées comme un test crucial aussi bien pour le Parti de la Mère-patrie (ANAP) du Premier Ministre Ozal que pour les 11 autres partis politiques d'opposition.

Le grand nombre de partis politiques entrant en lice ne signifie aucunement un véritable retour à la démocratie parlementaire puisque la Constitution des généraux ainsi que la Code des partis politiques interdisent la légalisation des partis politiques de la classe ouvrière et du peuple kurde. Par conséquent, ces élections, comme les précédentes, ne seront qu'une course non-conforme aux règlements adoptés par tous les pays de l'Europe occidentale.

Pourtant, l'enjeu de ces élections est de tester le niveau de la crédibilité du gouvernement. Conscient de ce fait, l'ANAP a recouru, en dernier moment, à une série de manœuvres politiques, notamment, en modifiant les Codes sur les partis politiques et les élections. Selon la législation en vigueur depuis 1983, seuls quatre partis politiques pouvaient entrer en lice et l'ANAP était menacés par le Parti populiste social-démocrate (SHP) à gauche d'une part, et d'autre part, par le Parti de la Juste-Voie (DYP) à droite. En enlevant temporairement certaines conditions pour participer à des élections, le ANAP a permis ainsi à d'autres partis minuscules d'entrer en lice, en vue de diviser les votes potentiels du SHP et du DYP, héritiers de deux partis principaux de la période avant le coup d'état.

A gauche, le SHP, dirigé par Erdal İnönü, se voit menacé par le Parti de la Gauche démocratique DSP, dirigé par l'épouse de l'ancien premier ministre Ecevit.

A droite, neuf partis politiques se disputeront entre eux pour pouvoir grignoter les votes de l'ANAP:

Le DYP (Parti de la Juste-Voie): Soutenu par l'ancien premier Demirel.

Le RP (Parti du Bien-être): héritier du MSP, parti islamiste défunt.

Le MCP (Parti nationaliste du Travail): héritier du MHP, parti néo-fasciste défunt des Loups Gris.

Le HDP (Parti démocrate libre): soutenu par une partie des hommes d'affaires.

Le VAP (Parti des Citoyens): Une scission de l'ANAP.

Le IDP (Parti de la démocratie réformatrice): Une fraction islamiste.

Et les trois partis minuscules de droite: BVP (Parti de la Grande Patria), BAP (Parti de la Grande Anatolie) et BP (Parti du Drapeau).

Les sondages d'opinion montrent déjà que les deux vedettes de ces élections sont l'ANAP à droite et le SHP à gauche. Leurs propres partis étant absents de cette campagne, la gauche marxiste et le mouvement kurde se sont déjà déclarés en faveur du SHP. La participation du DSP à ces élections et surtout les accusations virulentes de l'ancien Premier Ecevit contre le SHP sont considérés comme un acte "divisionniste servant aux intérêts de l'ANAP."

LA MINI-SESSION EUROPEENNE A ISTANBUL

La mini-session controversée de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est tenue les 30 juin - 3 juillet 1986 à Istanbul, une ville où les prisons militaires sont toujours bourrées de milliers de prisonniers politiques et les tribunaux militaires continuent toujours à juger des milliers de démocrates dont les dirigeants de la DISK et du Comité de la Paix.

Hormi certains députés socialistes et communistes européens qui refusaient de se rendre dans ce pays où sévit un régime militariste, la majorité y était présente quand la mini-session a été ouverte: une partie, pour manifester leur soutien inconditionnel aux dirigeants d'Ankara; et le reste, pour ne pas manquer l'occasion de parler sur place avec les victimes de la répression.

Le Groupe socialiste de l'Assemblée parlementaire justifiait sa participation à cette mini-session, dans son communiqué de presse du 12 juin, en ces termes:

"Cette décision (de tenir la mini-session à Istanbul), prise malgré les réserves et réticences des Socialistes européens, est le dernier acte d'une série (admission d'une délégation parlementaire turque à l'Assemblée, conclusion dans la requête déposée auprès de la Commission européenne des Droits de l'Homme, présidence turque du Comité des Ministres) qui constitue le résultat de l'appréciation de la situation politique en Turquie de la part des organes statutaires du Conseil de l'Europe.

"Le Groupe Socialiste de l'Assemblée Parlementaire reconnaît qu'il y a des signes encourageants d'une évolution démocratique en Turquie et par conséquent a décidé de participer à la session d'Istanbul.

"Toutefois, le Groupe Socialiste a décidé d'organiser à Istanbul le 30 juin, un séminaire public auquel seront invités des représentants de familles de prisonniers, des avocats, des universitaires, de l'Association turque pour la Paix ainsi que d'autres organisations turques intéressées. L'objectif du séminaire est d'exprimer l'intérêt continu du Groupe Socialiste en faveur d'un progrès ultérieur vers le plein respect des droits de l'homme et l'achèvement du processus d'établissement de la démocratie en Turquie, et de permettre aux Socialistes européens de se faire une opinion, la plus objective possible, sur les problèmes liés à la vie démocratique dans le pays".

En effet, malgré la grande publicité organisée par le gouvernement turc en vue de présenter la mini-session comme une victoire diplomatique de sa part, ce qui attire l'attention de l'opinion publique n'a pas été la mini-session elle-même, mais plutôt le séminaire du Groupe Socialiste, tenu à l'Hôtel Sheraton.

Avant l'arrivée des parlementaires européens en Turquie, la presse pro-gouvernementale a commenté cette initiative socialiste comme un "nouveau complot" et un "nouveau chantage" de la gauche. Certains politiciens turcs ont même déclaré qu'un tel séminaire serait tout à fait illégal et ont demandé qu'il soit empêché. Pourtant, pour éviter de perturber les relations turco-européennes "en voie de développement", le gouvernement Ozal a préféré ne pas intervenir.

Des invités du Groupe socialiste, le Président de la DISK Abdullah Bastürk, les dirigeants du Parti populistes social-démocrate (SHP) Erdal İnönü et Aydın Güven Gürkan, le Président de l'Association turque pour la Paix Mahmut Dikerdem, l'ancien maire d'Istanbul Ahmet İsvan et le Président du Syndicat des Écrivains Turcs (TYS) Aziz Nesin ont participé à ce séminaire et ont exprimé leurs évaluations sur la répression dont la plupart étaient victimes.

Un autre invité, l'ancien premier ministre Bülent Ecevit a refusé de participer au séminaire en affirmant que "si j'avais participé, j'aurais dû révéler toutes les

pressions que j'ai subies. Je n'ai pas voulu influencer le travail du Conseil de l'Europe dans notre pays par une telle sorte d'intervention et j'ai préféré que leurs impressions favorables concernant notre pays ne se détériorent pas."

Toutefois, les autres invités participant au séminaire n'ont pas hésité à exprimer leurs critiques à l'égard du régime. L'humoriste renommé Aziz Nesin a rappelé que pendant ces dernières années il a été inculpé quatre fois. "Suite à cette intervention, je peux être traduit pour une cinquième fois devant le juge. La situation des intellectuels en Turquie est très semblable à celle des voleurs récidivistes. Ces derniers, pour pouvoir passer l'hiver dans un refuge, font tout leur possible pour retourner en prison. Quant à nous, depuis le 12 septembre 1980, les seuls endroits où nous pouvons parler librement, ce sont les tribunaux. C'est pourquoi, nous attendons toujours d'être inculpé pour pouvoir nous exprimer," a-t-il dit.

Le Président de la DISK Abdullah Bastürk s'est prononcé contre ceux qui considèrent que la Turquie est un pays qui mérite une démocratie différente de celle des pays européens. "La démocratie peut avoir des caractéristiques différentes selon chaque pays, mais cela ne signifie nullement qu'il faut sacrifier pour cela les principes fondamentaux de la démocratie. Nous, en Turquie, nous marcherons vers la démocratie. Il n'y a pas d'autres alternatives."

Les représentants de trois centrales syndicales internationales, la CISL, la CES et la CMT ont également participé au séminaire des socialistes. M. Hinterscheid, Secrétaire général de la Confédération Européenne des Syndicats, à laquelle est affiliée la DISK, a exprimé leur position vis-à-vis du régime turc en ces termes:

"La CES est fort déçue par l'attitude du Conseil de l'Europe envers la Turquie qui continue à violer les droits de l'Homme et les droits syndicaux. Avant de normaliser les relations économiques, politiques et sociales avec la Turquie, les institutions européennes et les gouvernements de l'Europe de l'Ouest doivent avoir la preuve formelle que la Turquie a finalement retrouvé la voie qui mène à la démocratie.

"Depuis 6 ans, le gouvernement turc reste insensible à la pression internationale et plus particulièrement à la pression syndicale. Le gouvernement turc est incapable de fournir la preuve que les membres de la DISK aient été impliqués dans des activités illégales ou anti-démocratiques. Or, malgré cela, les 78 dirigeants de DISK qui risquaient la peine de mort et les 1.477 membres de DISK sont menacés maintenant de longues peines de prison, auxquelles s'ajoutent de multiples restrictions de leurs droits civils, humains, politiques et syndicaux.

"Les persécutions des syndicalistes en Turquie sont une flagrante violation de la Convention des Droits de l'Homme du Conseil de l'Europe et des normes de l'OIT.

"Si le Conseil de l'Europe ne contribue pas à la réinstauration des droits syndicaux en Turquie, cela nuirait incontestablement à la confiance que portent les syndicats membres de la CES au Conseil de l'Europe."

Pendant la mini-session, la Commission des Affaires Politiques de l'Assemblée parlementaire a débattu sur la situation des droits de l'Homme en Turquie et à cette occasion, Bastürk et les autres dirigeants syndicaux turcs ont expliqué une fois de plus leur point de vue aux parlementaires européens.

À la fin des travaux, alors que le Président de l'Assemblée parlementaire Louis Jung se prononçait

en faveur du régime turc en affirmant qu'un procès absolu vers la démocratie en Turquie aurait été constaté, les dirigeants socialistes ont parlé avec prudence. Le Président du Groupe socialiste Louis Pignon a dit: "Nous ne regrettons pas de venir en Turquie. Nous avons témoigné d'une évolution en général, mais elle n'est pas encore parfaite. Il y a encore des problèmes délicats et du progrès à faire."

Le député travailliste britannique Peter Hardy a rappelé que sans remplir ces trois conditions, la Turquie ne pourra pas être considérée comme un pays démocratique: Une amnistie générale, la restauration de tous les droits politiques y compris le droit de constituer des partis politiques, et la levée de toutes les restrictions des droits syndicaux.

Quant au président du Groupe des Démocrates chrétiens Wolfgang Blenk, il s'est dit tout à fait satisfait de tout ce qu'il a vu en Turquie et a affirmé que "l'adhésion turque à la CEE sert aux intérêts de l'Europe."

Suite à la mini-session, les parlementaires européens ont été invités à une excursion touristique par le gouvernement turc dans les "paradis" de la Turquie alors que des milliers de prisonniers politiques souffraient dans les cachots militaires pendant ces longues et lourdes journées d'été. Le quotidien turc *Hürriyet* titrait cette "excursion bleue" en ces termes: "Carte blanche à la Turquie, grande distraction aux invités européens!"

LA TURQUIE EN VOIE D'ADHESION

La visite du commissaire européen chargé de la politique méditerranéenne, Claude Cheysson, à Ankara a marqué un pas en avant dans les relations turco-européennes.

Lors d'une conférence de presse à l'issue de sa visite dans la capitale turque, le 21 juin 1986, M. Cheysson s'est félicité du "progrès incontestable" de la Turquie vers un retour à "une démocratie de type européen", tout en soulignant la nécessité pour ce pays, qui appartient "pleinement" à l'Europe, de faire de nouveaux efforts pour y parvenir.

M. Cheysson a souligné que le Conseil d'association à l'échelon ministériel Turquie-CEE, le 16 septembre 1986 à Bruxelles, sera "le point final de la normalisation" des relations entre Ankara et les Douze. Celles-ci avaient été gelées après le coup d'Etat militaire de 1980 en Turquie, les états membres de la CEE dénonçant les violations de la démocratie et des droits de l'homme par les généraux turcs.

"Après cette interruption longue et très regrettable, il faut reprendre entre la Turquie et la Communauté une grande intimité et une grande fréquence de relations," a dit l'ancien ministre français des Relations extérieures.

D'après les rumeurs qui circulent dans les milieux diplomatiques turcs, le gouvernement turc serait décidé de saisir cette occasion pour poser la candidature de la Turquie comme 13ème membre de la Communauté européenne. Les motifs de cette demande éventuelle avaient été résumés dans le numéro d'Avril 1986 de notre bulletin.

Le quotidien *Cumhuriyet* du 25 juin a signalé que, pour des raisons tactiques, cette demande peut se faire en novembre 1986 au lieu de septembre.

La première réunion du Conseil en septembre 1986 se prononcera plutôt sur les dispositions qui régiront la "libre circulation" des travailleurs turcs dans la Communauté européenne après le 1er décembre 1986. A cet effet, la Commission Européenne a déjà

transmis au Conseil communautaire un avant-projet de décision qui vise, conformément aux orientations que la Commission elle-même avait définies en mars dernier les objectifs suivants:

1) La consolidation et l'amélioration du statut des travailleurs turcs et de leurs familles résidant régulièrement dans la Communauté, notamment par la suppression des discriminations encore existantes en matière de conditions de vie et de travail;

2) La fixation des conditions d'accès au marché du travail d'un Etat pour les travailleurs turcs dans la mesure où un emploi est effectivement offert, dans le respect de la priorité à l'emploi des ressortissants des Etats membres;

3) L'organisation du regroupement familial dans le respect de la vie familiale et des obligations parentales en matière d'éducation;

4) Le respect du principe qui exclut les travailleurs turcs d'un traitement plus favorable par rapport à celui réservé aux travailleurs des Etats membres (notamment aux travailleurs grecs, espagnols et portugais qui ne bénéficient pas encore du droit total à la libre circulation).

Pour ce qui concerne l'entrée dans la CEE de nouveaux travailleurs turcs, le principe qui inspire la proposition de la Commission est celui de la "deuxième priorité", c'est-à-dire la priorité aux travailleurs turcs par rapport à ceux d'autres pays tiers après qu'aura fonctionné normalement la "première priorité", celle en faveur des travailleurs communautaires. La disposition proposée indique que, après que les Etats membres aient utilisé les procédures en vigueur pour assurer le respect de la priorité communautaire à l'emploi, "la communauté communique aux autorités turques compétentes les offres non satisfaites, au niveau communautaire, avant de les porter à la connaissance d'autres pays tiers."

Concrètement cette proposition envisage la suspension pure et simple d'un droit déjà acquis en vertu de l'accord bilatéral conclu en 1963 entre la Turquie et la CEE et prévu de commencer à partir du 1er décembre 1986. Pour l'opinion publique turque, une telle proposition n'est pas acceptable. Pourtant le Gouvernement d'Ozal ne cache pas son intention de faire de cette proposition l'objet d'un marchandage politique. La presse turque affirme que Ankara, en échange de sa concession, proposera de lier cette suspension au déclenchement de la procédure d'adhésion turque à la Communauté européenne. Dans cette procédure, la libre circulation des travailleurs turcs serait suspendue à partir de la date de l'introduction de la candidature turque jusqu'à l'adhésion définitive.

A la réunion du Conseil d'association, la délégation turque demanderait également la réouverture du crédit de 600 million d'écus, suspendus depuis le coup d'état de 1980.

Pour sauter les derniers obstacles devant une telle demande, Ankara a déjà lancé une grande campagne de propagande auprès des capitales européennes. La visite du Président de la République de la RFA, M. Richard Von Weizsaecker, en Turquie à la fin de mai 1985, a été aussi une bonne occasion pour Ozal. Etant le pays hébergeant le plus grand contingent de travailleurs turcs en Europe, la RFA s'inquiète de mettre en pratique la libre circulation. Pendant la visite de Weizsaecker, le gouvernement turc a bien réussi de le faire parler en faveur du progrès économique et politique en Turquie, ce qui permettrait son adhésion à la Communauté européenne. En échange de la suspension de la libre circulation des travailleurs turcs, les partenaires principaux de la CEE se manifestent favorablement à

./..

l'adhésion éventuelle de la Turquie. Pourtant, les différends sur la date de l'introduction de la demande d'adhésion et la durée de la période de transition ne sont pas encore écartés. M. Von Weizsaecker, lui-même, a conseillé aux dirigeants turcs de ne pas se presser, tout en se prononçant en faveur d'une adhésion à long terme.

Pendant sa visite à Ankara le 24 mai 1986, le Ministre français de la Défense, M. André Giraud, lui aussi, a exprimé le soutien entier de son gouvernement à l'adhésion turque à la CEE. Quant à M. Raymond Barre, il a déclaré, au cours d'une rencontre à l'Université d'Istanbul tenue le 22 juin 1986, qu'on pourrait voir la Turquie comme le 13ème membre de la CEE dans dix ans, c.à.d. avant le début du 21ème siècle. Il faut rappeler que, depuis la venue au pouvoir du gouvernement de droite en France, les marchandages sur la vente des avions Mirage sont bien accélérés et Paris paraît prêt à donner toute concession au régime turc en échange de l'accroissement du volume de ses relations économiques avec la Turquie.

Quant à la Belgique, elle n'est non plus pas éparignée de ce rapprochement avec la Turquie. Le Secrétaire d'Etat des affaires du commerce extérieur, Etienne Knoops, pendant sa visite à Ankara le 25 juin 1986 a déclaré que son pays soutiendra entièrement l'adhésion turque. Il faut noter que cette promesse a été prononcée suite à une série de pourparlers sur la construction de centrales nucléaires en Turquie par les Belges.

Compte tenu de tous ces éléments, la réunion du Conseil d'association du 16 septembre 1986 figure comme un tournant important dans les relations turco-européennes.

REACTION AU PARLEMENT EUROPEEN

Alors que plusieurs institutions européennes crédaient le régime turc, la nouvelle inculpation de l'ancien premier ministre Ecevit pour son allocution dans une réunion du Parti de la Gauche démocratique (DSP) a suscité de fortes réactions dans le Parlement Européen. 16 députés européens ont déposé tout de suite un projet de résolution dénonçant ce nouveau procès et demandant la suspension de la réunion du Conseil d'association turco-européenne prévue le 16 septembre.

AI: LA TORTURE CONTINUE

Le Secrétaire général d'Amnesty International Thomas Hammarberg, dans un interview accordé à l'agence turque UBA a signalé que son organisation n'est pas d'avis que la torture aurait pris fin en Turquie: "Plusieurs révélations faites aux tribunaux démontrent que la torture continue toujours en Turquie. Peut-être certaines allégations ne sont pas justes. Mais ce qui est important n'est pas le nombre des cas de torture, mais l'existence de la pratique de torture."

DEMARCHE DES DEPUTES SUEDOIS

En Suède, 15 députés de différentes familles politiques ont adressé une lettre commune au Premier Ministre Turgut Ozal et, tout en protestant contre la violation des droits de l'Homme en Turquie, ont formulé les demandes suivantes:

- La réinstitution de la citoyenneté des ressortissants turcs qui ont été privés de la nationalité turque,
- La levée de la peine capitale,
- La levée de la loi martiale et de l'état d'urgence,
- L'arrêt de tous les procès politiques,
- La proclamation d'une amnistie générale,

- L'arrêt de la torture,
- L'annulation des articles anti-démocratiques du Code Pénal turc,
- La levée de toutes les restrictions sur les droits politiques et syndicaux.

UN PERSONA NON GRATA

La réaction contre la représentation de la République turque en Suisse par un ancien putschiste continue à susciter des réactions. Il s'agit de l'ancien général Haydar Saltık, cerveau du coup d'état du 12 septembre 1980. Après sa retraite, il a été nommé ambassadeur à Bern. (Voir: Info-Türk, Mars 1986).

Le 26 juin 1986, une pétition signée par 7.071 personnes demandant que le général Saltık soit renvoyé en Turquie a été présentée au gouvernement suisse.

La réception de cette pétition par le gouvernement suisse a suscité la colère des dirigeants d'Ankara. Le chargé d'affaires de l'ambassade de Suisse à Ankara a été convoqué au Ministère des Affaires étrangères pour exprimer le regret du gouvernement turc.

CONCESSIONS DE L'ILO

Suite aux concessions des institutions européennes devant les chantages du régime turc, le Conseil d'Administration de l'Organisation International du Travail (ILO), au cours de sa réunion en juin 1986, a décidé de classer toutes les plaintes en ce qui concerne la violation des droits syndicaux en Turquie.

Depuis le coup d'état militaire du 12 septembre 1980, toutes les organisations syndicales internationales avaient déposé plusieurs plaintes contre le régime turc. Ce qui est étonnant, pendant la réunion de l'ILO c'est que le classement de ces plaintes a été proposé, non pas par un délégué du patronat ou du gouvernement, mais par le Président de la Confédération des Syndicats Chrétiens (CSC) en Belgique, qui est également un des leaders prestigieux de la Confédération Mondiale du Travail (CMT) M. Jef Houthuys.

D'après le Conseil d'administration "la loi martiale a été levée sur l'ensemble du territoire du pays, mais l'état d'urgence continue d'être en vigueur dans cinq provinces turques; pourtant, cette situation ne touche pas l'exercice des droits syndicaux dans ces provinces."

En ce qui concerne le procès engagé contre la DISK, ses organisations affiliées et les dirigeants syndicaux de ces organisations, le Conseil d'administration tout en notant que celui-ci était entré dans sa phase finale et que le procureur a retiré la demande de peine de mort, a exprimé "le ferme espoir que le procès aboutira bientôt."

Quant aux aspects législatifs, le Conseil a affirmé que selon la déclaration du gouvernement turc, celui-ci serait pleinement conscient de l'importance de créer une situation dans laquelle les droits syndicaux, tels qu'ils sont définis par l'OIT, soient pleinement respectés et qu'il était persuadé que les "partenaires sociaux" y prendront une part active, ensemble avec le gouvernement, pour parvenir à un "consensus" visant cet objectif.

Or, quelques semaines plus tard, le 2 juillet 1986, au cours d'une rencontre ayant lieu entre, d'une part, trois organisations syndicales internationales dont la CMT, et d'autre part, la commission juridique du Conseil de l'Europe, la délégation syndicale a souligné que le procès contre la DISK est encore toujours en cours et que, si des peines d'emprisonnement sont prononcées contre ses dirigeants, la DISK peut être dissoute en vertu des lois syndicales de 1983. Ces réglementations syndicales de 1983, de même que les

lois sur les conventions collectives de travail, sont contrairement tant à la Convention européenne des Droits de l'Homme qu'aux Conventions No. 87 et 98 de l'OIT.

La CMT, la CISL et la CES ont rappelé les principales contradictions en ces termes:

"A peine la moitié des travailleurs qui tombent sous l'application de la sécurité sociale ont droit à s'organiser en syndicats; ceci s'applique notamment au personnel de la fonction publique, lequel ne jouit donc pas de cette liberté de base.

"Le droit à la négociation collective est sévèrement limité; une des conséquences qui en découle est que, depuis 1984, le pouvoir d'achat des salariés a diminué de 15 pc (et ceci pendant la période où les libertés syndicales sont soi-disant rétablies).

"Le droit de grève est inexistant dans les secteurs dits vitaux, tout comme dans les zones de libre échange.

"De nombreuses mesures administratives limitent la liberté des syndicats d'élire leurs dirigeants et de mener une politique financière propre (une gestion financière qui, par-dessus le marché, est soumise au contrôle de trois ministres).

"Dans ces conditions, la démocratisation est à l'évidence une fiction politique."

Aussi, la CMT a-t-elle demandé au Conseil de l'Europe et aux différents Etats membres d'être extrêmement prudents en cas de normalisation des relations avec la Turquie et de veiller à la situation des libertés syndicales dans ce pays.

Que signifie alors l'attitude de M. Houthuys qui avait abouti au classement des plaintes contre le régime turc à l'OIT?

Manque d'information?

Un des conseillers de l'exécutif de la DISK, réfugié en Belgique depuis le coup d'état, est toujours au service de la CSC dont M. Houthuys est le président. Il devrait être en état d'informer M. Houthuys du sort de ses camarades et de la situation insupportable des travailleurs de Turquie. De plus, la CSC a en son sein une section turque qui est chargée de faire état des faits du pays d'origine de ses membres on provenance de Turquie.

Si le président de la CSC réagit ainsi malgré la prise de position critique de la CMT à laquelle sa confédération est affiliée, se posent deux possibilités: Soit M. Houthuys ne tient pas compte de l'information provenant des services spécialisés de son organisation, soit ces derniers auraient donné à leur président des informations erronées en ce qui concerne la situation en Turquie.

Quelle qu'en soit la raison, le régime turc, grâce à l'attitude étonnant de M. Houthuys, a pu obtenir une nouvelle "victoire" au plan international et l'OIT s'est rangée parmi les organisations internationales qui capitulent devant les chantages d'Ankara.

TERREUR D'ETAT AU PREMIER MAI

Alors que le gouvernement turc trompe l'opinion mondiale en affirmant qu'il respecte les droits syndicaux, le Premier Mai, comme dans les 7 ans précédents, a été marqué par la terreur d'Etat en Turquie.

En effet, la célébration de la journée du Travail a été interdite depuis 1979 par les autorités de la loi martiale. De plus, le gouvernement militaire avait décrété que le Premier Mai ne serait plus un jour férié. Donc même la célébration comme le Jour du Printemps du Premier Mai a été rendue illégale par les militaires.

Depuis la constitution d'un gouvernement "civil" rien n'a changé. A la veille du Premier Mai, le 30 avril 1986, les forces de sécurité ont monté une opération de ratissage à travers le pays pour empêcher une quel-

conque tentative de célébrer le Jour du Travail. A Istanbul seul, plus de 90 personnes ont été arrêtées comme "suspects".

Pourtant, le Premier Mai, un groupe clandestin a réussi de faire une émission pirate pendant 15 minutes sur la chaîne de TV turque. Dans plusieurs villes, des groupes de résistance ont distribué des tracts et ont posé sur les murs des affiches contre le régime. Plus de 400 résistants ont été arrêtés pour ces actions.

Ce qui est le plus important, pour la première fois depuis le coup d'état militaire, le Parti populiste social-démocrate (SHP) a célébré le Premier Mai par une cérémonie modeste à laquelle ont assisté le Président de la DISK Abdullah Bastürk et ses camarades. En rappelant que le Premier Mai est la Fête de tous les travailleurs du monde, M. Bastürk a dit dans son intervention: "Si la démocratie est rétablie un jour en Turquie, la reconnaissance du Premier Mai en est la condition sine qua non."

D'autre part, le président du SHP, M. Aydın Güven Gürkan, a pris la parole le 2 mai à l'Assemblée Nationale et a demandé que la Fête du Travail soit reconstituée en Turquie. Cette intervention a été contestée par la majorité de droite de l'Assemblée. Certains députés du parti au pouvoir, ANAP, en accusant Gürkan d'être au service des communistes, ont crié: "Va à Moscou!" A cause de la perturbation des débats, la séance a été levée pendant 20 minutes.

Malgré toute cette tentative d'intimidation, un député populiste Ali Ihsan Elgin, a déposé à l'Assemblée nationale un projet de loi stipulant la réinstitution du Premier Mai en Turquie.

2eme MANIFESTATION OUVRIERE

La deuxième manifestation ouvrière organisée par la Confédération des Syndicats Turcs (TURK-IS) s'est déroulée le 22 juin 1986 à Eskisehir avec la participation de plus de 40 mille travailleurs.

Avant et pendant la manifestation, les forces de sécurité ont pris plusieurs mesures afin d'intimider et d'empêcher les travailleurs de participer à cette manifestation. Alors que les hélicoptères de police survolaient la ville, tout travailleur arrivant à l'endroit de la manifestation était fouillé ainsi qu'une équipe de télévision bousculé par les policiers.

Les manifestants ont scandé des slogans contre le gouvernement: "Le Gouvernement, démissionne!", "Ozal, démissionne!", "La grève générale!", "Le pain, la paix et la liberté!"

S'adressant aux manifestants, le président de Turk-Is, M. Sevet Yilmaz a dit: "C'est la première fois dans l'histoire de la Turquie que l'exploitation des travailleurs est devenue ainsi systématique... Cette situation ne peut pas continuer ainsi. Ozal travaille pour des intérêts d'une petite minorité de riches. La démocratie n'existe que pour cette minorité. Nous devons changer cette situation."

INCULPATION DES SYNDICALISTES

Un nouveau projet de loi visant à la suppression de l'indemnité d'ancienneté a suscité une forte réaction parmi les travailleurs et un groupe de syndicalistes ont déposé à l'Assemblée Nationale une pétition commune signée par 66.000 travailleurs lui demandant de refuser ce projet.

Suite à cette initiative tout à fait pacifique, la police a arrêté le 13 juin 1986 quatre dirigeants syndicaux et le procureur d'Istanbul a lancé une poursuite judiciaire les accusant d'exercer une pression extérieure sur le Parlement et de discréditer le gouvernement.

D'autre part, le gouverneur d'Istanbul a interdit

une soirée de solidarité organisée le 11 mai 1986 par le Syndicat des Travailleurs de Tricotage et de Vêtements (TOBGIS).

LA REPRESSION DES INTELLECTUELS

Le 6.5, l'écrivain Kemal Sülker, qui est également l'ancien secrétaire général de la DISK, est traduit devant la Cour de la Sûreté d'Etat d'Ankara pour la conférence qu'il a donnée le 13.9.1985 à des membres d'un syndicat. Il est accusé d'inciter les classes sociales à l'hostilité.

Le 7.5, un tableau du célèbre artiste polonais Dubkowski a été enlevé de l'Exposition ouverte en Turquie dans le cadre du Biennal Asie-Europe. Cette décision scandaleuse est prise par le Ministère de la Culture suite à une remarque du Général-Président Evren lors de sa visite à l'exposition. Selon lui, le tableau en question était érotique et dépourvu de valeurs artistiques. Un autre tableau de l'artiste Bogdan Krisc fera l'objet du même traitement quelques jours plus tard, sous le même prétexte.

Le 15.5, à Istanbul, M. Hüseyin Kıvanç, éditeur de la maison d'édition Eylem-Hasat est arrêté pour avoir publié les traductions des œuvres de Lénine et de Mao Tse-Tung. Traduit devant un tribunal criminel, il risque une peine de prison allant jusqu'à 75 ans.

Le 9.5, à Aydin, le professeur de philosophie Adnan Feyzioğlu fait l'objet d'une enquête administrative pour avoir donné à ses élèves un devoir sur la Paix.

Le 3.6, à Ordu, le directeur d'une école primaire, M. Yaman Celebi faisait également l'objet d'une enquête administrative par le Ministère de l'Education nationale pour avoir monté une exposition dans l'école à l'occasion de l'année de la Paix.

Le 5.6, le Congrès international de la Fédération Internationale des Journalistes (FIJ), tenu au Danemark, déclare que les pressions sur la presse turque se poursuivent toujours malgré les déclarations gouvernementales dans le sens contraire.

Le 8.6, à Elazığ, M. Hasan Görel, un fonctionnaire qui est au service de l'Etat depuis 31 ans, est arrêté pour avoir prononcé les mots "mon cher" alors qu'il parlait au téléphone avec le procureur de la République.

Le 10.6, à Izmir, deux acteurs de théâtre, MM. Kemal Kocatürk et Can Dogan, sont arrêtés pour avoir fait une improvisation pendant la représentation d'une pièce.

Le 18.6, à Istanbul, deux journalistes du quotidien Cumhuriyet, MM Erhan Akyıldız et Okay Gönensin, sont condamnés à des amendes pour avoir publié une étude sur le problème de la drogue.

Le 18.6, onze fonctionnaires de l'Institut National des Statistiques sont traduits devant la Cour de la Sûreté d'Etat sous l'accusation de "séparatisme". Ils sont tenus responsables d'avoir introduit la langue kurde parmi les langues figurant sous la rubrique "Quelles langues parlez-vous?" dans les formulaires qui avaient été utilisés pendant les recensements de 1980 et 1985. Le procureur de la République les accuse de citer "un dialecte de la langue turque" comme une langue tout à fait distincte. En Turquie, les autorités nient l'existence d'une population et d'une langue kurde.

Le 24.6, le professeur Abdülmeçit Dogru, président de la Fédération d'Alpinisme, est forcé à démissionner de son poste pour avoir attribué des brevets de guide à des militants kurdes et de les avoir affectés au Mont d'Ararat.

Le 25.6, la condamnation à 8 ans de prison du journaliste Oral Calıslar est ratifiée par la Cour de Cassation Militaire.

Le 26.6, à Izmir, 23 personnes qui ont été arrêtées

le 1er mai pour avoir distribué des tracts sont traduites devant la Cour de la Sûreté d'Etat.

Le 26.6, à Ankara, quatre intellectuels renommés Aziz Nesin, Cevat Geray, Yalçın Küçük et Mehmet Ozsucu sont traduits devant la Cour de la Sûreté d'Etat. Ils sont accusés, à titre de dirigeants de la Société anonyme Ekin-Bilar, d'avoir organisé des soirées culturelles sans autorisation. Cette société avait été constituée par plusieurs intellectuels dans le but d'organiser plusieurs actions culturelles, mais le Ministère du Commerce avait refusé pendant des mois d'approuver les statuts.

Le 27.6, Selon le quotidien Cumhuriyet, tous les films des cinéastes contestataires comme Yılmaz Güney, Atıf Yılmaz et Lütüfi Akad auraient été exclus des archives cinématographiques sur ordre de la loi martiale.

Le 30.6, deux professeurs d'université, Fevzi Sahlanan et Fazıl Sağlam sont inculpés pour les cours qu'ils avaient donnés à des membres du Syndicat des employés bancaires.

INCUPLATION DES ANCIENS DIRIGEANTS

En dépit de l'affirmation du retour à la normalisation de la vie politique, les poursuites judiciaires à l'encontre des anciens dirigeants politiques continuent sans cesse.

Suite à son allocution dans une réunion du Parti de la Gauche démocratique (DSP), constitué et dirigé par son épouse, l'ancien premier ministre social-démocrate Bülent Ecevit a été inculpé par le procureur de la République le 22 mai 1986.

Ecevit, exclu de la vie politique pour une période de dix ans par la Constitution des généraux, est accusé de passer outre cette interdiction.

Quelques jours plus tard, le 26 mai, l'ancien vice-premier et également leader du MSP défunt, Necmeddin Erbakan, a fait aussi l'objet d'une enquête judiciaire pour une allocution qu'il a faite lors de sa récente visite en Allemagne fédérale. Dans son discours, il avait accusé le gouvernement actuel d'exercer une pression sur l'Islam.

CHASSE AUX PUBLICATIONS "NUISIBLES"

La nouvelle commission spéciale, attachée au cabinet du Premier Ministre et chargée de protéger les mineurs contre les publications "nuisibles" a déclenché une véritable chasse à toutes les publications qui ne correspondent pas au concept officiel de moralité.

La nouvelle loi de censure, adoptée le 6 mars 1986 autorise cette commission à condamner les éditeurs de publications "obscènes" à payer une amende équivalente de 5 à 15 fois leur revenu de vente.

Le 22.5, un livre intitulé "L'amour taoïste et le sexe" est déclaré "obscène". Il se vend désormais sous pochette.

Le 13.6, l'œuvre populaire du Dr Haydar Dümen intitulé "La vie sexuelle" est déclaré "nuisible" et confisqué par la police. Ce livre a été réédité trois fois depuis 1979.

Le 15.6, un livre intitulé "Les meilleures blagues sur le sexe" est déclaré "obscène".

Le 20.6, il est annoncé que, depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur les publications "nuisibles", en 3 mois, 7 procès ont été ouverts à l'encontre de 3 publications et 27 enquêtes judiciaires à l'encontre de 10 journaux ou revues. L'édition turque de Playboy a été condamnée à payer des amendes de 7,7 millions de dollars pour ses numéros d'avril et de mai 1986, et Playman à 3,85 millions de dollars.

Le 28.6, la Commission spéciale déclare "nuisible" sept livres édités par le Dr Emin Deger. Ils se vendent désormais dans une pochette. Suite à cette décision, le Dr Deger a déclaré qu'il brûlera tous ses livres et fermera son cabinet de médecin. Quant à l'Union des Médecins turcs (TTB), elle interprète la décision de la Commission comme un coup mortel à la science.

MALAISE AUX UNIVERSITES

Alors que le Conseil Supérieur de l'Enseignement (YOK) poursuit ses pratiques obscurantistes dans les universités, des centaines de milliers de jeunes étudiants sont privés du droit d'accéder à l'enseignement supérieur.

Cette année, 496.490 jeunes diplômés d'études secondaires se sont présentés aux examens d'entrée à l'université. Parmi eux, 140.153 seulement ont été autorisés à s'y inscrire, 356.337 autres se sont vus refuser l'accès. Compte tenu du taux de chômage bien élevé en Turquie (20 pc de la population en âge de travail) et de l'inexistence de l'indemnité de chômage, ces 356.337 jeunes scolarisés se trouvent d'emblée dans des conditions de vie dures et, pour la plupart, misérables.

Ceux qui sont acceptés aux universités ne sont pas heureux non plus, car le discipline et le conditionnement militariste et chauviniste imposés par le YOK ont déjà transformé les universités en casernes. Comme il a été signalé dans les Bulletins précédents, quelque mille professeurs ont été éloignés des universités parce qu'ils se sont opposés à ces pratiques.

Les étudiants d'universités se voient souvent empêcher de constituer leurs propres associations en vue d'exprimer leur revendications. Ceux qui ont obtenu l'autorisation pour constituer une association, subissent par la suite des mesures préventives.

Le 11.5, à Ankara, 16 étudiants d'université sont arrêtés pour avoir tenté de constituer des associations estudiantines.

A Izmir, le 21 mai 1986, les dirigeants de 8 associations estudiantines ont été inculpés pour avoir publié un communiqué critiquant la politique d'enseignement supérieur et la situation épouvantable des dortoirs dans leur université.

Un groupe d'universitaires qui faisait une longue marche d'Izmir à Ankara, en signe de protestation contre la politique d'enseignement, ont été arrêtés le 23 mai 1986 à Polatli.

Le 6 juin, encore à Izmir, une jeune étudiante d'université, Deniz Nencan, a été battue par un policier à l'entrée de sa faculté pour s'être décollée. Un groupe d'étudiants ont protesté contre la brutalité de la police, mais il ont été traduits tout de suite devant le Conseil disciplinaire.

Suite à ces pratiques répressives, le 27 juin, plus de deux mille étudiants d'université ont adressé une pétition commune aux leaders politiques et ont demandé la destitution du président de YOK, Ihsan Dogramaci.

Les conditions insupportables des dortoirs universitaires ont abouti fin juin à la mort d'un étudiant. En accusant les dirigeants universitaires de n'avoir pas pris les mesures hygiéniques nécessaires, les étudiants ont organisé une manifestation de protestation à Izmir le 30 juin 1986. En riposte, huit d'entre eux ont été exclus des dortoirs.

CONDAMNATIONS RECENTES

Le 3.5, à Adana, 25 membres présumés du TKP ont été condamnés à des peines allant jusqu'à 14 ans de prison.

Le 10.5, à Diyarbakır, 23 membres présumés du Parti Ouvrier du Kurdistan (PKK), jusqu'à 24 ans.

Le 14.5, à Ankara, un activiste de droite à l'emprisonnement à vie et 15 autres jusqu'à 36 ans.

Le 16.5, à Adana, 4 membres présumés de l'Union des Communistes Révolutionnaires de Turquie (TKKB) à la peine capitale, 6 à l'emprisonnement à vie et 74 autres jusqu'à 18 ans.

Le 21.5, à Adana, 4 membres présumés du Parti Communiste du Travail de Turquie (TKEP) à la prison à perpétuité et un autre à 6 ans et 8 mois.

Le 28.5, à Diyarbakır, 29 membres du PKK jusqu'à 20 ans.

Le 31.5, à Izmir, 4 membres présumés du Dev-Yol jusqu'à 20 ans. A Diyarbakır, un sympathisant du PKK, âgé de 60 ans, à neuf ans de prison.

Le 3.6, à Adana, à la fin des procès de deux organisations de gauche, THKO et TDY, trois inculpés sont condamnés à la prison à vie et 28 autres jusqu'à 15 ans.

Le 5.6, à Adana, 15 membres présumés de "Libération" jusqu'à 13 ans.

Le 7.6, à Erzincan, 2 membres présumés de "Libération" à la peine capitale, 4 à l'emprisonnement à perpétuité et 105 autres jusqu'à 15 ans.

Le 8.6, à Ankara, deux ressortissants de Libye à 5 ans de prison chacun.

Le 17.6, à Adana, 2 membres présumés de l'Union Révolutionnaire du Peuple (DHB) à la peine capitale et 2 autres à 20 ans.

Le 18.6, à Adana, 19 membres de Dev-Yol à la peine capitale, 13 à l'emprisonnement à vie et 156 autres jusqu'à 24 ans.

Le 20.6, à Izmir, deux ouvriers ayant participé à la manifestation de la Turk-Is, sont condamnés à un an de prison.

Le 26.6, à Adana, 23 membres présumés du Parti Communiste Révolutionnaire de Turquie (TDKP) jusqu'à 12 ans. A Erzurum, 5 membres du PKK à la peine capitale, 3 à la prison à vie, 83 autres jusqu'à 20 ans. A Ankara, 3 membres du TKP/ML à la prison à vie et 10 autres jusqu'à 16 ans.

Le 27.6, à Istanbul, à la fin des procès de Voie du Partisan (PY) et du TDKP, 10 personnes sont condamnées jusqu'à 13 ans et 4 mois.

Le 28.6, à Diyarbakır, 4 membres présumés du PKK jusqu'à 13 ans. A Erzurum, un membre de Voie de la Liberté (OY) à la peine capitale. Le même jour 4 activistes de droite et 43 de gauche sont condamnés à des peines allant jusqu'à 20 ans. Dans le cours de ces procès, quatre inculpés étaient morts dans la prison.

Le 30.6, à Ankara, 5 enseignants sont condamnés à 6 ans et 4 mois chacun. Ils sont accusés d'adhérer au 'TKP'

CHASSES A L'HOMME

Le 1.5, Plus de 400 personnes sont arrêtées à Istanbul et plus d'une centaine à Izmir et accusés d'avoir tenté de célébrer le Jour du Travail.

Le 3.5, A Hakkari et Tunceli, deux militants kurdes sont abattus et 8 autres arrêtées.

4.5, à Bingöl, des militants kurdes auraient riposté en abattant deux personnes à la solde du régime.

Le 13.5, à Istanbul, cinq personnes sont arrêtées pour avoir organisé un groupe clandestin.

Le 14.5, à Hakkari, un conflit armé entre les forces armées et les militants kurdes se solde par la mort de deux soldats.

Le 15.5, à Adiyaman, un policier et deux militants kurdes sont tués pendant un affrontement.

Le 22.5, à Ankara, 11 militants de gauche sont arrêtés par les forces de sécurité.

Le 24.5, à Siirt, trois militants kurdes sont abattus par les forces de sécurité.

Le 25.5, lors d'une riposte des militants kurdes abattent 4 soldats et blessent 7 autres à Tunceli.

Le 26.5, cinq militants présumés de Dev-Sol sont arrêtés à Istanbul.

Le 27.5, un soldat est abattu par des militants kurdes.

Le 29.5, un soldat abattu à Tunceli.

Le 1.6, cinq membres présumés de Dev-Sol arrêtés à Istanbul.

Le 5.6, les forces de sécurité arrêtent 26 militants kurdes à Adıyaman.

Le 6.6, dix commerçants arrêtés à Istanbul suite à une manifestation de protestation contre les nouvelles mesures restrictives de la municipalité.

Le 17.6, à Hakkari, les forces de sécurité abattent 6 militants kurdes, et arrêtent 6 autres.

Le 26.6, à Adana, 12 militants de gauche sont arrêtés.

Le 28.6, des militants kurdes abattent, en riposte six personnes à la solde du régime à Siirt.

REPRESSION A L'ETRANGER

La pratique qui consiste à priver les opposants du régime en exil de la nationalité turque se poursuit de même que quelque 250 mille citoyens turcs sont toujours interdit de quitter le pays.

D'après le quotidien Hürriyet du 15 mai 1986, parmi ceux qui se voient refuser un passeport pour voyager à l'étranger figurent l'écrivain renommé Aziz Nesin, l'acteur Tarık Akan, le leader syndical Abdullah Bastürk, le chanteur Rahmi Saltuk et des milliers d'intellectuels contestataires.

Le chanteur Ruhi Su et le président du Barreau d'Istanbul Orhan Apaydın ont été victimes de cette pratique. Alors que leurs médecins leur conseillaient de se faire soigner dans des pays où la médecine est plus avancée, ils n'ont pu partir à cause de cette interdiction et sont morts en Turquie.

Aziz Nesin souffre lui aussi d'une maladie cardiaque, mais le passeport lui est toujours refusé.

Le Conseil des ministres a annoncé le 18 juin 1986 que 20 ressortissants turcs se trouvant à l'étranger ont été privés de la nationalité turque pour leurs activités à l'encontre des intérêts de la Turquie. Parmi eux figurent le poète Nihat Behram, l'écrivain kurde Mahmut Baksı, les journalistes Kamil Taylan et Latife Fegan et l'un des anciens dirigeants de l'Ordre des Architectes turcs Sait Kozacıoğlu.

Le Ministère de l'Intérieur, pour sa part, a publié plusieurs listes comprenant les noms des ressortissants turcs qui sont sommés à se rendre en Turquie pour faire leur service militaire. La plupart des personnes convoquées appartiennent aux communautés chrétiennes ou sémites du pays. S'ils ne s'y rendent pas, ils se verraient priver de la nationalité turque.

DROITS POLITIQUES AUX IMMIGRES

La Communauté européenne dispose depuis le 11 juin 1986 de sa propre déclaration contre le racisme et la xénophobie qui a été signée solennellement par les présidents des trois institutions de la CEE: le Parlement européen, la Commission européenne et le Conseil des ministres européens.

L'engagement "solennel et contraignant" de la CEE condamne "avec vigueur toutes les manifestations d'intolérance, d'hostilité et d'utilisation de la force à l'égard d'une personne ou d'un groupe de personnes en raison des différences raciales, religieuses, culturelles, sociales ou nationales."

Le même jour, le Parlement européen, lui seul, a adopté une résolution qui prévoit des droits politiques aux immigrés habitant les pays membres de la CEE.

Ces actes historiques des institutions européennes ont suivi un autre événement de grande importance: le 19 mars 1986, pour la première fois, les étrangers établis aux Pays-Bas depuis au moins 5 ans, ont pris part au vote pour les élections municipales; un bon nombre d'entre eux étaient candidats, et 17, dont 12 ressortissants turcs, ont été élus.

Suite à ces élections, le MRAX (Mouvement contre le Racisme, l'antisémitisme et la Xénophobie), en collaboration avec la Commission Européenne des Immigrés, le Comité National d'Aide pour la Paix et le Développement, Justice et Paix, Stremrecht 88 et VOCOM, a lancé une campagne afin que le droit de vote et d'éligibilité puisse être reconnu en Belgique. Cette campagne obtient le soutien et la participation de plusieurs organisations immigrées et belges.

COUVRE-FEU A SCHAERBEEK

Le Bourgmestre de Schaerbeek Roger NOLS, connu pour ses idées et actes xénophobes, a mis en application en juin 86 un arrêté de police interdisant les rassemblements de plus de cinq personnes, de 22 à 6 heures dans sa commune. La cible de cette mesure a été principalement les jeunes marocains et turcs qui se rassemblaient souvent dans les rues pendant le mois de ramadan. Le couvre-feu, dont la fin était prévue au 10 juin, a été prolongé par après jusqu'au 30 juin. NOLS a justifié cette prolongation en affirmant que "les auteurs de trouble partent alors en vacances au Maroc et en Turquie..."

Cette mesure répressive rendant Schaerbeek ville jumelée avec Jahannesbourg a été énergiquement dénoncée par les associations démocratiques et immigrées. D'après le Front antiraciste de Schaerbeek, avec cet arrêté, NOLS supprime une liberté fondamentale, inscrite dans l'article 19 de la Constitution. L'arrêté pourrait s'appliquer aussi bien à la prière du soir dans les mosquées qu'aux piquets de grève.

RACISME PENDANT LA GREVE

Face à la menace de fermeture des mines du Limbourg en Belgique, les mineurs dont la majorité sont des immigrés, ont lancé une grève générale en avril 1986. Pour écarter le mouvement, les unités mobiles de la gendarmerie se sont attaquées aux piquets de grève et ont encerclé le puits au point que le quartier tout entier est bouclé. Lors de la charge contre le piquet les gendarmes ont poussé les mineurs jusqu'à plus d'un kilomètre, entrant dans des cafés ou dans des magasins tenus surtout par des étrangers, brisant des fenêtres, s'en prenant aux gens sans faire trop de distinction entre mineurs, pensionnés, femmes ou même enfants. D'après les témoignages, des gendarmes criaient à l'adresse des grévistes immigrés des insultes racistes. Pendant les incidents, plusieurs mineurs turcs ont été blessés ou arrêtés par des gendarmes.